Accusé de réception en préfecture
069-216901546-20260323-Arrete2026066-AR
Reçu le 23/03/2026

DEPARTEMENT DU RHONE

———

MAIRIE

DE

POLLIONNAY

69290

———

Téléphone : 04-78-48-12-09
fax : 04-78-48-15-09

Le 23 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N° 2026/066

OBJET : DELEGATION DU MAIRE A UN CONSEILLER

Le Maire de la commune de Pollionnay

Vu l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 du conseil municipal au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire et des adjoints,

Vu la délibération n°2026/13 portant attribution de délégation du conseil municipal au maire,

Considérant que M. Patrick MARCHAND a été élu conseiller municipal le 15 mars 2026,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de donner à M. Patrick MARCHAND, sous la surveillance et la responsabilité du maire, délégation de pouvoir et de signature dans les matières suivantes :

- Finances, en soutien à l'adjoint aux finances
- Communication interne, en soutien à l'adjointe à la communication

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le maire donne délégation de pouvoir à M. Patrick MARCHAND, qu'il s'agisse des pouvoirs propres du maire ou de ceux que le conseil municipal lui a délégués, pour traiter en son nom les domaines suivants :

- Communication interne (CR de conseils d'adjoints, suivi du calendrier, suivi des projets de mandat)

ARTICLE 2 : L'exercice de ces fonctions se fait sous la responsabilité du maire. Celui-ci n'est pas dessaisi de ces compétences et conserve la faculté de signature et de décision dans ces matières.

Ces pouvoirs continuent à s'exercer en cas d'empêchement du maire.

Accusé de réception en préfecture
069-216901546-20260323-Arrete2026066-AR
Reçu le 23/03/2026

ARTICLE 4 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pollionnay
Le 23 mars 2026

Le Maire
Philippe TISSOT

Notifié le

Patrick MARCHAND
Conseiller municipal délégué